

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Date d'impression : 14.10.2016

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Aquastuc

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Plâtre de construction.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Anti-poison : +32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Provoque des lésions oculaires graves, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

knauf

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement

Danger.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient du dihydroxyde de calcium.

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/le récipient selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers

Aucun autre danger identifié.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Nom : Sulfate de calcium hémihydraté (CaSO₄.1/2H₂O)

N° CAS : 7778-18-9

Sulfate de calcium à différents degrés d'hydratation avec additifs (chaux hydratée, éthers cellulosiques, acide organique naturel, matières de charge minérales légères, tensio-actifs).

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Composants dangereux:

Nom	Hydroxyde de calcium	>1% - <10%
N° CAS	1305-62-0	
N° EINECS	215-137-3	
N° REACH	01-2119475151-45-0000	

Autres substances contenues:

Nom	Sulfate de calcium	>50%
N° CAS	7778-18-9	
N° EINECS	231-900-3	
N° REACH	01-2119444918-26-XXXX	

Indications complémentaires:

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Remarque: Lésion oculaire Catégorie 1, H318

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Changer les vêtements salis, imprégnés.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Écarter les paupières pour un nettoyage efficace. Retirer les lentilles de contact. Si une irritation persiste, contacter un centre antipoison ou consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales:

Le produit en lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, tenez compte des points suivants.

5.1 Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Moyens d'extinction: CO₂, poudre ou eau pulvérisée. En cas d'incendie plus important, utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Néant.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Équipement de protection normal.

Autres indications

Le produit est incombustible. Le produit durcit en contact avec de l'eau

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de poussière. Risque de glissade en combinaison avec de l'eau. Assurer une bonne ventilation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. Le produit ne présente pas d'inconvénient pour l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser mécaniquement et à sec en évitant la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter d'inhaler la substance ainsi que les contacts avec la peau et les yeux.

Utiliser le produit uniquement dans des espaces bien ventilés.

Après utilisation, bien laver avec de l'eau et du savon (P264). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser (P362).

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail

CAS:7778-18-9: Sulfate de calcium (50-100%)

AGW 6 mg/m³ (2)

CAS:1305-62-0: Hydroxyde de calcium (1 – 10 %)

AGW valeur long terme 1 mg/m³ (1)

Limite d'inhalation générale (DE): 1,25 mg/m³ (1), 10 mg/m³ (2)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Le produit ayant une action déshydratante, l'utilisation de gants et l'usage d'une pommade hydratante est conseillé pour les peaux sensibles.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhale la poussière et le nuage de poussières.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

Protection respiratoire: En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP2.

Protection des mains: Gants de protection.

Matériau des gants : Gants coton enduction nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

Autres informations :

Ce document est basé sur les listes en vigueur au moment de rédaction.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Poudre

Couleur: Vert

Odeur : Inodore

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Suspension aqueuse : 10-12 à 20 °C
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité relative :	2,3 – 3,0 g/cm ³
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	+/- 2 g/l à 20°C
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
Viscosité:	Non applicable.

9.2 Autres informations : Décomposition thermique du plâtre : CaSO₄ et H₂O à partir de 140°C, CaO et SO₃ au-dessus de 1000°C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'effet de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Inconnu.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Des contacts fréquents et prolongés peuvent provoquer des irritations cutanées.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Effet d'irritation.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit ne figure pas sur la liste des substances dangereuses à transporter (ADR, IMDG, IATA)

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur : Non applicable.

**14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et**

au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit présente un faible danger après contact avec de l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Ces données ne sont pas d'application lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, de même que lorsque le produit est utilisé dans un processus. Bien que la composition de cette feuille soit réalisée avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou ce produit.

Raison de révision : Cette fiche de données de sécurité remplace la précédente édition. Nouveau règlement entré en vigueur le 1^{er} juin 2015. Les versions actuelles de nos fiches de données de sécurité peuvent être consultées sur Internet: www.knauf.be

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

***Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31***



Acronymes et abréviations:

MAK : Concentration maximale sur le lieu de travail
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3